

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 septembre 2022

Délibération CA_20220915_009

Convention de mise à disposition du logiciel Hygie développé par les Services d'Incendie et de Secours de la Région Auvergne Rhône-Alpes

VOTE : adopté à l'unanimité

1 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code du travail,

Vu le projet de convention de mise à disposition du logiciel Hygie, permettant la réalisation d'un inventaire des risques par unité de travail, développé par les SIS de la région Auvergne Rhône Alpes, ci-annexé;

Considérant la plus value que représente le logiciel « Applicatif Hygie » créé exclusivement pour les SIS ;

DECIDE :

Article unique. La convention de mise à disposition du logiciel HYGIE développé par les Services d'Incendie et de Secours de la région Auvergne Rhône-Alpes, ci-annexée, est approuvée et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à la signer.

FLEURET Marc